



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

This document is available in English.

Table des matières

PLAN AX SUR LES RÉSULTATS 2011-2012

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux et mandat du ministère	3
Programmes et services du ministère	5
Principales activités	6
Priorités, résultats et stratégies clés	15
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats – Sommaire	16
Organigramme	23
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	24
Lois appliquées par le ministère	25
Information financière du ministère	26

ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Rapport annuel 2010-2011	27
--------------------------	----

Planification axée sur les résultats 2011-2012

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Vue d'ensemble

Introduction

L'Ontario compte plus de 2,8 millions d'enfants et de jeunes. Cette population très diversifiée et talentueuse est garante de la réussite et de la prospérité futures de la province. Il faut donner aux jeunes la chance de réaliser leur plein potentiel et de s'intégrer à la population active et productive de leur collectivité. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) s'engage à améliorer les services offerts aux jeunes Ontariens et à leur famille, particulièrement sur le plan des résultats et de l'expérience des bénéficiaires.

La plus grande partie des fonds du ministère est octroyée à des organismes qui dispensent des services au nom du gouvernement. De plus, le ministère exploite directement 9 établissements (dont 7 dans le système de justice pour la jeunesse et deux en santé mentale pour les enfants et les jeunes) de même qu'un réseau de 64 bureaux de probation répartis dans la province.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse assure le financement ou la prestation :

- de services de dépistage et d'intervention précoces pour les jeunes enfants et leur famille;
- de permis de service de garde d'enfants;
- de soutien financier aux familles par le biais de la Prestation ontarienne pour enfants;
- de services d'intervention comportementale intensive, de services et de ressources en analyse comportementale appliquée pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique, ainsi que de services de relèvement, de services en établissement, de soutien à la réadaptation et de soutien de transition aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques;
- de services de santé mentale pour enfants et jeunes;
- de mesures de soutien et d'occasions de travail grâce à des programmes d'emplois d'été visant à aider les jeunes à risque à faire des choix positifs;
- de services de protection et de soutien aux enfants qui sont victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou à risque de le devenir, y compris le placement en vue d'une adoption;
- de programmes communautaires et de programmes de garde en milieu fermé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec la justice ou risquent d'en avoir.

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a pour objectifs généraux de faire en sorte que l'Ontario soit une province où tous les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Mandat du ministère

Le ministère, de concert avec d'autres ministères, des partenaires communautaires, des organismes et des municipalités, assure le financement ou la prestation :

- de services de dépistage et d'intervention précoces pour les jeunes enfants et leur famille;
- de permis de service de garde d'enfants;
- de la Prestation ontarienne pour enfants;
- de services d'intervention comportementale intensive, de services et de ressources en analyse comportementale appliquée pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique, ainsi que de services de relèvement, de services en établissement, de soutien à la réadaptation et de soutien de transition aux enfants ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques;
- de services de santé mentale pour les enfants et les jeunes;
- de mesures de soutien et d'occasions de travail grâce à des programmes d'emplois d'été visant à aider les jeunes à risque à faire des choix positifs;
- de services de protection pour les enfants qui sont victimes de mauvais traitements ou à risque de le devenir;
- de programmes communautaires et de programmes de garde en milieu fermé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction.

Voici les grandes priorités du ministère pour 2011-2012 :

- l'intégration de services de dépistage et d'intervention précoces et de mesures de soutien pour les parents, les nourrissons et les jeunes enfants afin de leur offrir un accès coordonné, rapide et efficace;
- la prévention de la délinquance juvénile;
- la santé mentale et le bien-être des enfants et des adolescents comme le prévoit le *Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes*;
- la prestation des services autorisés, notamment dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la justice pour la jeunesse;
- la collaboration avec la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et les sociétés d'aide à l'enfance mandatées par le gouvernement pour assurer la stabilité financière et améliorer le sort des enfants, des jeunes et des familles qui bénéficient des services de protection de l'enfance;
- la prestation de services et de mesures de soutien aux enfants atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille;
- la prestation de programmes et de services d'aide aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille;
- les politiques et programmes visant à réaliser l'engagement du gouvernement pour réduire la pauvreté infantile;
- l'élaboration d'un Cadre stratégique pour la jeunesse visant à aider les familles, les fournisseurs de services et les décideurs à mieux comprendre la croissance et le développement des jeunes ainsi que les outils dont ceux-ci ont besoin dans leur parcours;
- l'offre d'occasions de travail visant à aider les jeunes à risque à faire des choix positifs.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Programmes et services du ministère : Sommaire

Les programmes et services suivants sont dispensés par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :

Santé et développement des enfants

- Programme « Bébé en santé, enfant en santé »
- Services de soutien communautaire au développement de la petite enfance

Enfants et jeunes à risque

- Services de protection de l'enfance
- Fonds de renouvellement des services de protection de l'enfance
- Santé mentale des enfants et des jeunes
- Services de justice pour la jeunesse

Services spécialisés

- Services de traitement et de réadaptation pour enfants
- Autisme

Prestation ontarienne pour enfants

- Prestation ontarienne pour enfants
- Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Principales activités

Santé et développement des enfants

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » fournit un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère, des renseignements sur le développement de l'enfant et le rôle de parent aux familles avec un nouveau-né et un soutien supplémentaire aux familles qui en ont besoin. En 2011-2012, le ministère renforcera le programme grâce à un outil de dépistage amélioré et à des lignes directrices présentant des pratiques exemplaires applicables aux visites à domicile prévues dans le programme.

En 2011-2012, le ministère investira 86,5 millions de dollars dans le programme « Bébés en santé, enfants en santé ».

Services de soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère favorise le développement de la petite enfance par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, qui permet de déceler une perte auditive permanente chez les bébés et procure, pendant toute la période préscolaire, des services d'acquisition d'aptitudes à la communication aux enfants sourds ou malentendants, ainsi que du soutien à leur famille;
- les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, qui aident à identifier, à traiter et à soutenir les enfants ayant une déficience sur le plan de la communication;
- les programmes d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision;
- le Programme de développement du nourrisson, qui offre des services d'intervention précoce, de planification de la transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

En 2011-2012, le ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, élaborera des stratégies pour améliorer les services d'orthophonie offerts aux enfants et aux jeunes.

Le ministère travaille actuellement à la création d'un cadre stratégique afin d'orienter la mise en place de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille partout dans la province. Il s'agit de l'une des principales recommandations de M. Charles Pascal, conseiller du gouvernement en matière d'apprentissage des jeunes enfants. Ces centres permettront aux parents d'obtenir facilement des services en matière de développement de la petite enfance et des ressources communautaires comme des séances de consultation familiale, des centres communautaires et des services linguistiques aux nouveaux arrivants. On prévoit que le cadre stratégique sera prêt d'ici l'été 2011.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Le Programme de bonne nutrition des élèves continuera d'offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes de l'Ontario – en particulier ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés – pour favoriser leur concentration en classe. En 2010, ce programme a fourni des aliments sains à environ 600 000 enfants dans la province.

En tant qu'acteur important de la Stratégie de partenariat pour la santé des enfants, le ministère poursuivra sa collaboration avec le secteur privé et d'autres ministères – dont le ministère de la Promotion de la santé et du Sport, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de l'Environnement – afin de promouvoir la santé chez les enfants.

Le ministère continuera de financer 107 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et certains de leurs bureaux affiliés. Ces centres dispensent des programmes et des services officiels et non officiels en matière, entre autres, d'apprentissage de compétences parentales et de nutrition.

En 2011-2012, le ministère investira 192,8 millions de dollars dans le soutien communautaire au développement de la petite enfance.

Garde d'enfants

En 2010-2011, la responsabilité de la garde d'enfants est passée du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation. Le ministère doit toutefois continuer de s'occuper de l'agrément et de l'inspection d'environ 4 800 garderies et 135 organismes de garde d'enfants en résidence privée en Ontario.

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance de l'Ontario aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement sécuritaire, stable et chaleureux. Cinquante-trois sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont six sociétés autochtones, œuvrent à protéger les enfants et à placer des enfants en vue de leur adoption.

Le ministère fournit aux sociétés d'aide à l'enfance des normes de pratique et des outils qui servent à évaluer le risque que court un enfant et à adapter l'intervention afin de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille. La priorité est accordée à la planification de la permanence des enfants et des jeunes ainsi qu'à la résolution hors cour des affaires liées à la protection de l'enfance au moyen du règlement extrajudiciaire des différends.

En 2011-2012, le ministère continuera à travailler de concert avec la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance en vue de renouveler le système de protection de l'enfance. Cela signifie : gérer le processus de fusion des SAE, moderniser le modèle de financement des SAE, mettre en place des procédures de gestion des dépenses et simplifier les demandes administratives appliquées aux SAE. Le ministère aidera également les SAE à améliorer leur responsabilisation et leurs résultats auprès des enfants.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Le ministère poursuivra son travail sur le Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE), qui fait partie du plan du gouvernement pour la modernisation du système de protection de l'enfance; l'objectif de cette modernisation est de s'assurer que les enfants vulnérables et les familles continuent de recevoir les services dont ils ont besoin. Une fois en place, le RIPE permettra de centraliser les renseignements offerts aux sociétés d'aide à l'enfance. Le Réseau aidera ces dernières à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements et à prendre des décisions pour les enfants auxquels elles offrent des services.

Pour offrir plus de stabilité aux jeunes en famille d'accueil qui n'ont pas été adoptés, le ministère encouragera la conclusion d'accords entre ces jeunes et leurs parents de famille d'accueil afin que ces derniers continuent de les héberger après 18 ans. Cette mesure aidera également les jeunes à disposer des ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs études ou une formation au niveau postsecondaire.

En 2011-2012, le ministère investira environ 1,5 milliard de dollars dans les services de protection de l'enfance.

Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption

Le ministère poursuivra son examen des recommandations du Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption pour rendre le traitement de l'infertilité et l'adoption plus accessibles et abordables. De plus, il continuera à prendre des mesures pour faire augmenter le taux d'adoption et accroître le nombre de foyers permanents offerts aux pupilles de la Couronne.

En avril 2011, le ministère a proposé des modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. La mise en application de ces modifications et de certaines autres faciliterait l'adoption pour les parents et permettrait d'offrir davantage de soutien aux jeunes en famille d'accueil lors de leur transition à l'âge adulte.

Pauvreté infantile

La toute première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », vise à donner de meilleures perspectives d'avenir aux enfants de la province. Proposée en décembre 2008, elle a pour objectif de réduire de 25 % la pauvreté infantile sur une période de cinq ans.

En 2011-2012, c'est-à-dire à la troisième année de la Stratégie, le gouvernement mettra de l'avant la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances, qui se veut globale, ainsi que la Stratégie d'innovation sociale.

La Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances consistera d'abord à améliorer l'accessibilité et la qualité des services à l'enfance et à la jeunesse. Dans cette visée, les délais d'attente seront réduits et les services seront davantage axés sur la personne. Cette stratégie prévoit également que soient jetées les bases solides que nécessite une transformation durable du système.

La Stratégie d'innovation sociale, quant à elle, constitue un plan progressif pour aider les innovateurs des entreprises sociales à obtenir des outils et du soutien. Dans le cadre de la première étape de cette stratégie, les innovateurs du secteur social, comme les organismes sans but lucratif et autres organismes qui offrent des

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

services aux personnes à faible revenu, pourront se prévaloir des programmes existants en matière de démarrage d'entreprise. Par ailleurs, un sommet pour l'innovation sociale aura lieu afin de permettre aux experts de l'Ontario, du Canada et d'ailleurs d'élaborer et d'échanger des idées.

La mesure des progrès et la communication des résultats aux Ontariens sont des éléments essentiels de cette stratégie de réduction de la pauvreté. En 2011-2012, le ministère continuera de mettre la Stratégie en œuvre et décrira les progrès accomplis dans le troisième rapport annuel, dont la publication est prévue pour décembre 2011.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) – qui constitue la pièce maîtresse de la stratégie du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté – est une prestation financière non imposable qui aide les familles à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les familles admissibles à cette mesure peuvent recevoir un montant annuel maximal de 1 100 \$ par enfant. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 2011-2012, la POE profitera à plus d'un million d'enfants et à leurs parents.

De plus, au moyen d'une subvention équivalant à la POE, le ministère verse une aide financière aux enfants et aux jeunes qui sont pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance. Ce financement contribue à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Les enfants plus âgés participent aussi à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

En 2011-2012, le ministère investira 935,9 millions de dollars dans la POE.

Cadre stratégique pour la jeunesse

Dans le rapport intitulé *Examen des causes de la violence chez les jeunes*, publié en 2008, on recommandait au gouvernement d'élaborer un guide pour améliorer les services à la jeunesse dans tous les ordres de gouvernement et tous les secteurs.

En 2011-2012, le ministère poursuivra ses consultations auprès des jeunes et des experts de la jeunesse, consultations qui visent à faciliter l'élaboration du Cadre stratégique pour la jeunesse. Afin que les idées et les réflexions des jeunes soient intégrées à ce cadre, le ministère a mis sur pied le Comité jeunesse, composé de 25 jeunes Ontariennes et Ontariens ayant des expériences et des antécédents différents. Le Cadre aidera les personnes qui soutiennent des jeunes au quotidien – dont les parents, les leaders communautaires, les fournisseurs de services et les décideurs – à comprendre ce dont ceux-ci ont besoin pour réaliser leur plein potentiel.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Santé mentale des enfants et des jeunes

En 2011-2012, le ministère continuera à œuvrer à la mise en place d'un réseau de santé mentale qui offre aux enfants et aux jeunes les services et le soutien appropriés au moment où ceux-ci en ont besoin, et ce, le plus près possible de leur domicile. Des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont fournis par plus de 260 centres de santé mentale pour enfants et jeunes, 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier, ainsi que 2 établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans 7 centres de garde/détention en milieu fermé pour les jeunes en conflit avec la loi.

Le ministère investira dans une stratégie globale qui sera d'abord axée sur les enfants et les jeunes : la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cette dernière visera à améliorer les services offerts aux enfants et aux jeunes, à mettre en place un réseau mieux intégré et plus efficace, ainsi qu'à favoriser le renforcement des capacités et du degré d'information du système d'éducation, ce qui aidera les élèves et leur famille.

En 2011-2012, le ministère investira 573,5 millions de dollars dans la Santé mentale des enfants et des jeunes.

Services de justice pour la jeunesse

Les services de justice pour la jeunesse ont pour objectifs de réduire le taux de récidive, de contribuer à la sécurité communautaire et de prévenir la criminalité chez les jeunes. Pour ce faire, ils offrent des programmes de réhabilitation, font en sorte que les jeunes répondent de leurs actes et créent des possibilités pour les jeunes à risque. En aidant les jeunes à faire de meilleurs choix et en diminuant les risques de récidive, le gouvernement de l'Ontario rend les communautés plus sécuritaires et favorise la réussite chez les jeunes.

Le ministère continuera d'appuyer une multitude de programmes communautaires fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes en établissement de garde. En 2010-2011, le recours au placement sous garde a continué de décroître. En effet, on a observé une augmentation du nombre d'infractions moins graves traitées hors du système judiciaire et du recours à des solutions de rechange à la garde. La plupart des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de services ou de supervision dans la communauté, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation ou d'aide en matière de santé mentale. De plus, on offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes de réhabilitation visant à les aider à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la communauté. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère et comprennent des services de consultation en matière de toxicomanie.

En 2011-2012, le ministère poursuivra son travail de renforcement du système de justice pour la jeunesse afin d'améliorer les résultats pour les jeunes et rendra compte de ceux-ci. Ses priorités consistent notamment à étendre les programmes et les services fondés sur les résultats aux jeunes des établissements qu'il gère, et à adopter une approche fondée sur les compétences en matière de gestion des services de probation.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario, qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, aide les jeunes à risque de 15 à 18 ans à réussir et à atteindre leur plein potentiel. Elle comprend le Programme d'emplois d'été pour les jeunes et l'initiative Expérience au travail dans les services policiers.

EspaceJeunesse.ca, un site Web du ministère qui s'adresse aux jeunes, continuera de fournir des renseignements sur ces programmes et d'autres ressources à l'intention des jeunes de l'Ontario.

En 2011-2012, le ministère investira plus de 357,9 millions de dollars dans les services de justice pour la jeunesse, qui comprennent une multitude de programmes de placement sous garde, dont certains sont offerts par des organismes communautaires, sont administrés par le ministère ou relèvent d'organismes bénéficiant de paiements de transfert. Ce financement concernera également des services visant à diminuer le taux de récidive et la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de problèmes physiques et intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou de problèmes de toxicomanie.

Les soins en établissement sont dispensés par l'intermédiaire de foyers de groupe ou de familles d'accueil. En 2010-2011, le ministère a financé plus de 4 900 places dans 545 foyers de groupe, 12 000 places dans plus de 8 200 familles d'accueil et environ 1 200 places pour des jeunes en conflit avec la loi.

Le Cadre provincial de planification de la transition pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle – fruit de la collaboration du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires – aidera les jeunes ayant une déficience intellectuelle et leur famille à prendre des décisions importantes concernant la transition des services aux enfants aux services aux adultes, afin que celle-ci ait lieu dans une optique qui favorise l'inclusion sociale, l'indépendance et l'autonomie.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Le ministère souhaite poursuivre ses efforts en vue de satisfaire aux besoins particuliers des jeunes autochtones de l'Ontario vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Pour ce faire, il continuera de financer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes Akwe :go et Wasa-Nabin, qui s'adressent aux jeunes autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

John Beaucage, ancien chef du Grand conseil de la Nation anishinabek et conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, orientera les discussions qui auront lieu entre certains chefs autochtones et des fournisseurs de services de première ligne sur le bien-être des enfants.

M. Beaucage continuera également de conseiller la ministre sur les politiques en la matière.

En avril 2011 se tiendra un sommet à la Première nation de Fort William, située près de Thunder Bay. Cet événement, organisé par le ministère et M. Beaucage, aidera le ministère à dispenser des services qui répondent mieux aux besoins des enfants et des jeunes autochtones.

En outre, le ministère continuera de collaborer avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance qui se consacrent aux enfants autochtones.

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Les centres de traitement pour enfants fournissent des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Ils dispensent un éventail de services fondamentaux de réadaptation, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie. Une variété d'autres services et cliniques peuvent exister, selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité. Il peut s'agir de services liés aux troubles du spectre autistique, de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de programmes de relèvement ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. L'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, comme il fournit des services aux hospitalisés, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Selon la Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (OACRS), ces établissements viennent en aide à environ 60 000 enfants chaque année.

En 2010, le ministère a annoncé une aide financière annuelle additionnelle de 9 millions de dollars aux 20 centres de traitement pour enfants afin qu'ils puissent offrir des services à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes inscrits sur des listes d'attente. Selon une estimation de l'OACRS, ce financement permettra à lui seul, chaque année, de venir en aide à 3 600 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers.

Le ministère continuera de financer les services de relèvement pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont dispensés à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

Le ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, effectue un examen du programme Services auxiliaires de santé dans les écoles, dont l'objectif est d'aider les

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

enfants ayant des besoins particuliers à fréquenter l'école. Le ministère collabore également avec le ministère des Services sociaux et communautaires en vue d'améliorer la planification de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle.

En 2011-2012, le ministère investira 109,3 millions de dollars dans les Services de traitement et de réadaptation pour enfants, dont 91,4 millions de dollars de financement continu pour les centres de traitement pour enfants.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

Le gouvernement de l'Ontario subventionne les ressources et les services spécialisés offerts aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique et à leur famille. Depuis juillet 2005, les enfants de tout âge diagnostiqués avec un trouble du spectre autistique particulièrement grave sont admissibles au Programme d'intervention en autisme (PIA), qui offre des services d'intervention comportementale intensive (ICI). Pour gérer la demande croissante de ces services, le ministère travaille de concert avec des parents, des experts et des fournisseurs de services à élargir la gamme de services et le soutien offerts.

À la fin du printemps 2011, une gamme de nouveaux services d'analyse comportementale appliquée (ACA) sera offerte. Ces services, dont bénéficieront chaque année environ 8 000 enfants et jeunes atteints de TSA, permettront à ceux-ci de gagner de l'autonomie, d'améliorer leur capacité à communiquer et à mener leurs activités quotidiennes, de renforcer leurs aptitudes sociales et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

Les parents souhaitent être au courant des progrès de leurs enfants et veulent s'assurer que ceux-ci obtiennent le traitement et les services qui répondent le mieux à leurs besoins. C'est pourquoi le ministère mettra sur pied, d'ici l'automne 2011, le Comité d'experts cliniciens en matière de TSA pour conseiller le gouvernement sur les interventions jugées efficaces, les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales. De plus, le Comité favorisera la transparence dans la prise de décisions cliniques et permettra de s'assurer que les enfants atteints de TSA obtiennent au moment opportun une aide adaptée.

Dès l'automne 2011, dans l'optique de l'amélioration de la transparence, si des parents sont insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'intervention comportementale intensive ou l'annulation de ces services, ils pourront formuler une demande d'examen indépendant. Grâce à cette mesure, ils pourront s'assurer que les décisions prises par rapport à leur enfant sont justes et objectives.

Le ministère élargira la portée du soutien offert aux parents d'enfants atteints de TSA. Il offrira davantage de formation et de ressources à ces parents afin qu'ils puissent adopter des stratégies dans leurs activités quotidiennes à la maison et aider leur enfant à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou dans le cadre d'un programme dispensé par un fournisseur de services aux personnes autistes. Le ministère mettra également à la disposition des parents un plus grand nombre de documents et de renseignements concernant la gamme complète de services et de ressources offerts aux enfants et aux jeunes atteints de TSA. Ces mesures aideront les parents à répondre aux besoins de leur enfant, tout en réduisant le stress vécu dans la famille.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

D'ailleurs, douze collèges de la province offrent le Programme de certificat post-diplôme en Autisme et sciences du comportement. Ce dernier renforce encore davantage le bassin de thérapeutes qualifiés aux fins du Programme d'intervention en autisme, du secteur de l'éducation ou des autres organismes de services à l'enfance. Ainsi, en mars 2010, 573 étudiants avaient obtenu leur diplôme.

Le ministère continuera de collaborer avec le ministère de l'Éducation pour mettre en œuvre le programme Connexions pour les élèves, qui prévoit la formation d'équipes de transition en vue d'aider les enfants qui sortent du Programme d'intervention en autisme à intégrer ou à réintégrer le système d'écoles publiques. Dans le cadre du Programme de soutien en milieu scolaire de l'Ontario, environ 185 consultantes et consultants continueront à travailler dans des écoles publiques pour aider le personnel, les enseignantes et les enseignants à mieux comprendre les besoins scolaires et sociaux des enfants et des jeunes atteints d'autisme.

Le ministère continuera de verser du financement afin que les enfants et les jeunes atteints d'autisme puissent participer à des camps d'été et à des programmes durant le congé du mois de mars. Il s'agira pour eux d'occasions de se faire de nouveaux amis, d'acquérir des habiletés et de participer à des activités divertissantes comme la natation, l'art, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique. De plus, en 2011-2012, le ministère continuera de financer des services de relève pour les familles qui s'occupent d'un enfant atteint d'autisme.

En 2011-2012, le ministère investira 192,5 millions de dollars dans les services offerts aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans les infrastructures est un volet fondamental du plan échafaudé par la province pour relancer la croissance, sauver et créer des emplois à court terme et bâtir un avenir solide.

En 2011-2012, le ministère investira 15,5 millions de dollars pour aider les organismes de services sociaux qui œuvrent auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. Cette somme couvrira des projets comme des travaux d'agrandissement et de rénovation, qui contribueront à améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'efficacité énergétique des établissements où des organismes dispensent des services au nom du gouvernement.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés				
Priorités	Un meilleur avenir pour les familles	Un Ontario en meilleure santé	Un Ontario du savoir	Un Ontario plus fort
Résultats clés	- Plus d'enfants sont prêts à apprendre lorsqu'ils entrent en 1^{re} année - Plus d'enfants sont soumis à un dépistage plus précoce des facteurs de risque - Adoptions plus nombreuses - Plus d'enfants et de jeunes bénéficient de la Prestation ontarienne pour enfants	- Plus d'enfants prennent un déjeuner ou une collation santé - Plus d'enfants sont soumis à un dépistage plus précoce des facteurs de risque - Plus d'enfants ayant des besoins particuliers reçoivent du soutien - Fonctionnement amélioré après avoir reçu des soins de santé mentale	- Plus d'enfants sont prêts à apprendre lorsqu'ils entrent en 1^{re} année - Plus de jeunes à risque réussissent à l'école - Plus de jeunes terminent leurs études secondaires	- Plus d'occasions pour les enfants et les jeunes à risque - Moins de jeunes ont affaire au système de justice, et les taux de récidive baissent
Stratégies	Soutien aux familles à faible revenu; programmes de dépistage et de soutien pour les familles à risque; programmes de développement sain des enfants; accès à des services appropriés pour les enfants et jeunes ayant des besoins particuliers, dont l'autisme et les problèmes de santé mentale; programmes de nutrition; stabilité pour les enfants pris en charge.	Programmes de dépistage et de soutien pour les familles à risque; programmes de développement sain des enfants; meilleur accès à des services appropriés pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers et des problèmes de santé mentale; programmes de bonne nutrition.	Soutien aux familles à faible revenu; programmes pour les jeunes à risque ou en conflit avec la loi; programmes de développement sain des enfants; programmes de bonne nutrition; plan de placement permanent pour les enfants pris en charge; meilleur accès à des services appropriés pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers ou des problèmes de santé mentale.	Programmes pour les jeunes à risque et les jeunes en conflit avec la loi; soutien aux familles à faible revenu; meilleur soutien aux familles avec enfants ayant des besoins particuliers et des problèmes de santé mentale.
Principales activités	Prestation ontarienne pour enfants (POE) Subvention équivalant à la POE Développement sain des enfants Services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, y compris les troubles autistiques Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance	POE Développement sain des enfants Plus d'enfants sont soumis à un dépistage plus précoce des facteurs de risque Programme de bonne nutrition des élèves Programmes et services de santé mentale Bilan médical amélioré à 18 mois	POE Subvention équivalant à la POE Développement sain des enfants Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario Services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, y compris l'autisme Programmes et services de santé mentale Services de protection de l'enfance Services de justice pour la jeunesse	POE Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario Cadre stratégique pour la jeunesse Services de justice pour la jeunesse Services pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, y compris l'autisme Programmes et services de santé mentale Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Les initiatives du ministère appuient les priorités du gouvernement qui sont de faire de l'Ontario une province en meilleure santé, une province axée sur le savoir et une province accueillante pour les familles. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en concertation avec ses partenaires communautaires, élabore des objectifs et fait le suivi des résultats des initiatives pour les enfants et les jeunes en vue d'évaluer l'efficacité des programmes et de vérifier si les jeunes obtiennent les services dont ils ont besoin.

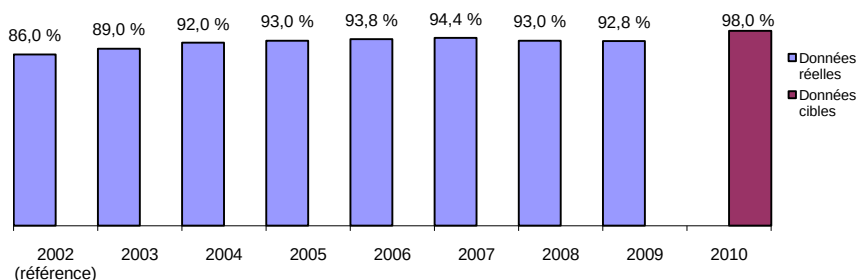
Santé et développement des enfants

Le **Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire** vise à identifier le plus tôt possible les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école. En 2009-2010, le personnel du programme a servi 50 053 enfants et a évalué 19 023 nouveaux enfants.

Le **Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce** assure le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés en milieu hospitalier et communautaire, l'évaluation audiolinguistique et la sélection d'une prothèse auditive, la supervision des bébés risquant une perte auditive pendant la petite enfance et des services d'acquisition du langage destinés aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire atteints de surdité ou d'une déficience auditive. En 2009-2010, le personnel du programme a procédé à des tests de dépistage chez 122 278 nouveau-nés, ce qui représente 92 % des naissances vivantes en Ontario.

Le **programme « Bébés en santé, enfants en santé »** fournit un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère. Il a été mis sur pied pour aider les familles à favoriser le développement sain des enfants et pour permettre aux enfants de réaliser leur plein potentiel. En 2010, le personnel du programme effectué des tests de dépistage auprès de 27 100 femmes enceintes, en plus de tester 119 200 naissances vivantes afin d'identifier certains facteurs de risque.

Mesure de performance : Nombre d'enfants testés à la naissance dans le cadre du programme « Bébés en santé, enfants en santé »



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

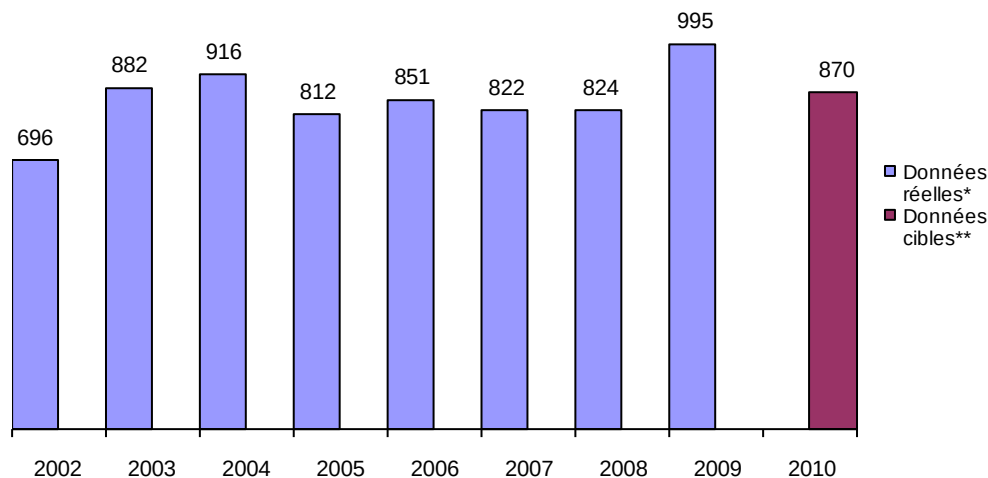
Budget des dépenses 2011-2012

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Le ministère travaille en concertation avec des partenaires communautaires et les 53 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario afin de rendre le système de protection de l'enfance plus souple, plus responsable et plus attentif aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. Les modifications apportées à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille depuis 2006 ont créé davantage de possibilités de placement permanent pour les enfants et les jeunes pris en charge. Ces modifications simplifient également la tâche des parents et des membres de la collectivité qui souhaitent fournir un foyer permanent à des enfants ou à des jeunes. Elles ont fait de l'adoption une solution accessible à un plus grand nombre d'enfants qui peuvent continuer à entretenir des liens avec leur famille biologique et leur collectivité.

Mesure de performance : Nombre d'adoptions conclues - Enfants confiés aux soins d'une société d'aide à l'enfance



* Données redressées selon les rapports de fin d'année des SAE.

** La cible pour 2010-2011 est passée de 820 à 870. La nouvelle cible de performance qui régit les adoptions des enfants pris en charge reflète l'importance accrue accordée au placement permanent des enfants dans le cadre de la Stratégie de renouvellement des services de bien-être de l'enfance.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

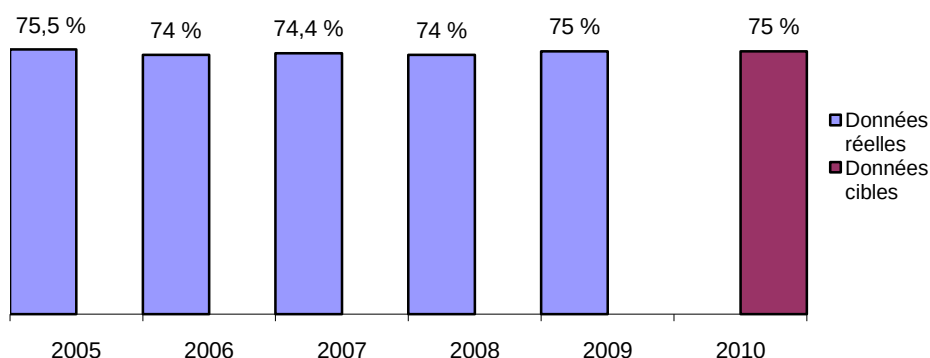
Budget des dépenses 2011-2012

Santé mentale des enfants et des jeunes

Le ministère a investi 522,2 millions de dollars en 2009-2010, ce qui inclut le financement d'établissements exploités directement, afin de fournir des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes ontariens. Par ce financement, le gouvernement fait fond sur ses investissements antérieurs dans plus de 260 centres de santé mentale pour enfants et jeunes et 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier.

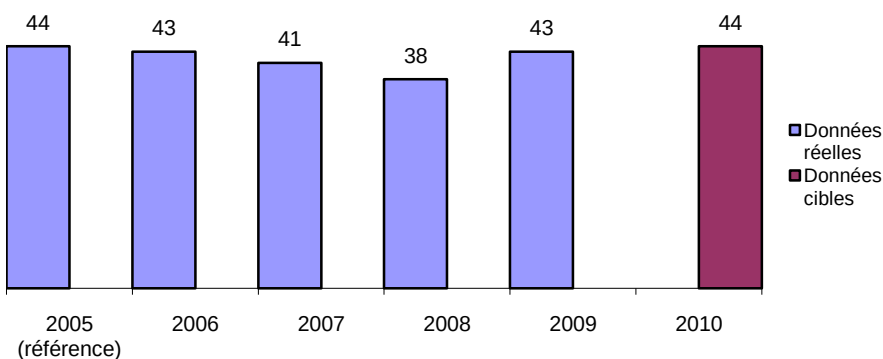
En continuant de réduire les chevauchements et les retards au sein du système, l'Ontario s'engage à diminuer le temps d'attente des enfants et des jeunes ayant besoin de services de santé mentale et à améliorer, par le fait même, les résultats pour les personnes qui font appel à ces services.

Mesure de performance : 1. Pourcentage d'enfants dont le fonctionnement s'est amélioré après qu'ils ont reçu des services de santé mentale pour enfants et jeunes



Source : Échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents (CAFAS) - Rapports annuels

Mesure de performance : 2. Temps d'attente moyen (en jours) entre l'orientation et l'obtention de services de santé mentale réguliers en continu pour enfants et jeunes



Source : Brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BCFPI) figurant dans les rapports annuels sur les BCFPI

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Services de justice pour la jeunesse

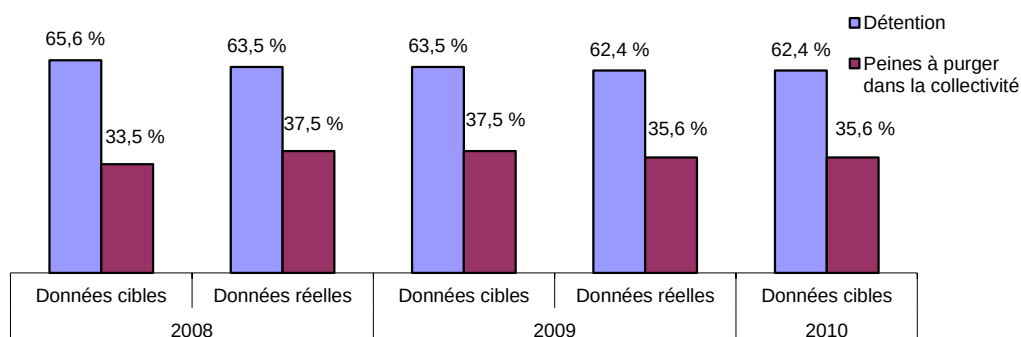
Les données recueillies indiquent qu'une large gamme de programmes et services communautaires et de placement sous garde peuvent réduire les taux de récidive. Le ministère a formé l'Unité de l'efficacité des programmes et de l'évaluation, ce qui témoigne de sa volonté d'offrir des programmes et services qui sont fondés sur les résultats. Cette unité doit entre autres réaliser un examen exhaustif des résultats de recherche, mener des consultations auprès d'experts et d'intervenants, et mettre en place des stratégies de formation, de surveillance et d'évaluation des programmes et des services de son secteur. L'Unité veillera à ce que la prestation de tous les services de justice pour la jeunesse s'appuie sur des pratiques éprouvées.

Voici des exemples d'activités qui favorisent l'efficacité des services :

- La tenue de séances régionales portant sur la prévention et les programmes à l'intention des jeunes qui font partie d'un gang de rue ou qui sont susceptibles d'en rejoindre un;
- La réalisation d'un examen des services de probation aux fins d'harmonisation avec les pratiques efficaces;
- L'élaboration et le développement d'un continuum de programmes et de services éprouvés qui misent sur la prévention, la déjudiciarisation ainsi que la réinsertion et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi ou à risque de l'être;
- La poursuite de l'analyse des taux de récidive;
- L'établissement du Cadre stratégique de garde relationnelle, fondé sur les résultats de recherche sur l'efficacité des interactions positives entre les professionnels et les jeunes, ainsi que l'instauration d'un plan de formation pour améliorer les compétences du personnel des centres de garde/détention et du personnel affecté à la probation.

En 2009-2010, le nombre moyen de jeunes pris en charge chaque jour par le système était de 11 668, dont 10 971 étaient supervisés dans la collectivité, 257 étaient sous garde ou détenus en milieu ouvert et 440 étaient sous garde ou détenus en milieu fermé.

Mesure de performance : Nombre de jeunes récidivistes en pourcentage de l'ensemble des jeunes faisant l'objet d'un suivi



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

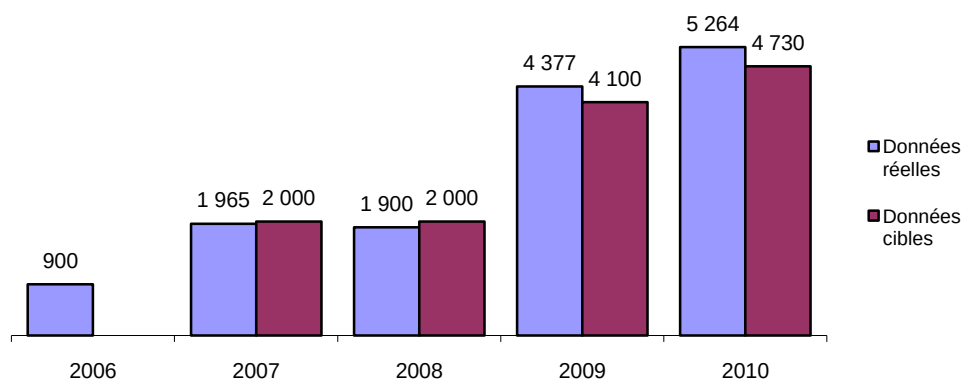
Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario

En 2010-2011, des jeunes à risque ont occupé un emploi d'été et reçu du soutien toute l'année grâce au Programme des intervenants auprès des jeunes. Pendant l'année, 5 264 emplois d'été répartis dans 32 milieux ont été offerts dans le cadre de la Stratégie. Sont disponibles les données de 2010-2011 sur les programmes offerts durant la période estivale et les données de 2009-2010 sur les programmes offerts toute l'année ou durant l'année scolaire. Voici un aperçu de ces données :

- 4 895 jeunes ont été jumelés à des employeurs locaux dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes;
- 369 jeunes ont travaillé au service de police de leur localité dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
- 62 intervenants engagés à l'année ont établi des contacts avec des jeunes difficiles à rejoindre et les ont aiguillés vers les services appropriés dans le cadre du Programme des intervenants auprès des jeunes.

La Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario permet aux jeunes à risque d'acquérir une expérience de travail qui contribuera à leur réussite future et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée en Ontario. Il s'agit d'un volet essentiel de la Stratégie de réduction de la pauvreté. En 2010-2011, plus de 24 millions de dollars y ont été investis. Dans la même année, le gouvernement fédéral a financé une partie de la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario.

Mesure de performance : Accroissement du nombre de possibilités de formation et d'emplois d'été pour les jeunes vulnérables



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Services spécialisés

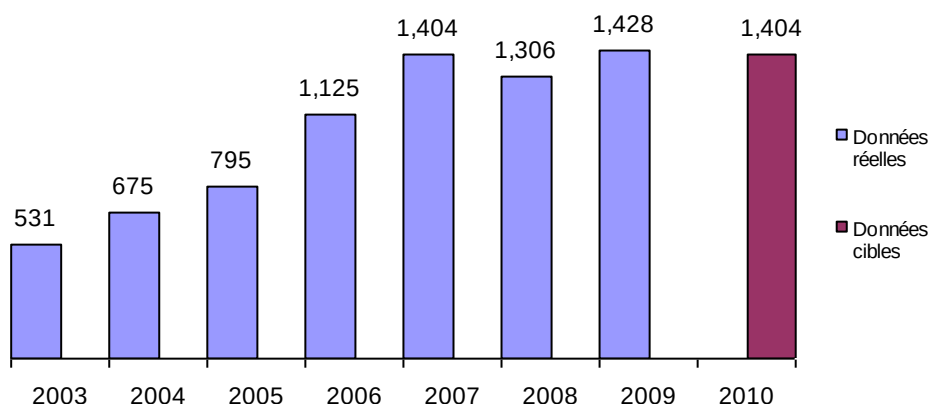
Troubles du spectre autistique

Le nombre d'enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) qui bénéficient de services d'intervention comportementale intensive (ICI) est passé de 531 en 2003-2004 à 1 428 en 2009-2010.

Depuis 2003, l'Ontario a plus que quadruplé le financement accordé à l'autisme, qui est passé de 44 millions à 186,6 millions de dollars, ce qui porte à près du triple le nombre d'enfants bénéficiant d'ICI. De plus, le gouvernement, auquel on demandait des décisions transparentes et cohérentes en matière d'accès à l'ICI, apporte des améliorations au Programme d'intervention en autisme. Ces améliorations comprennent la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant qui s'adressera aux parents insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services, ainsi que la mise sur pied du Comité d'experts cliniciens en matière de TSA, qui conseillera le gouvernement sur les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales.

En 2011-2012, le ministère investira 25 millions de dollars dans les services et les ressources en analyse comportementale appliquée (ACA), qui visent à aider les enfants et les jeunes atteints de TSA en matière de gestion du comportement, de régulation affective, de communication, de compétences sociales et d'aptitudes à la vie quotidienne. Environ 8 000 enfants atteints de TSA bénéficieront chaque année de ces services, qui seront dispensés partout en Ontario dès la fin du printemps 2011.

Mesure de performance : Programme d'intervention en autisme - Nombre d'enfants bénéficiant de services d'intervention comportementale intensive (ICI)



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

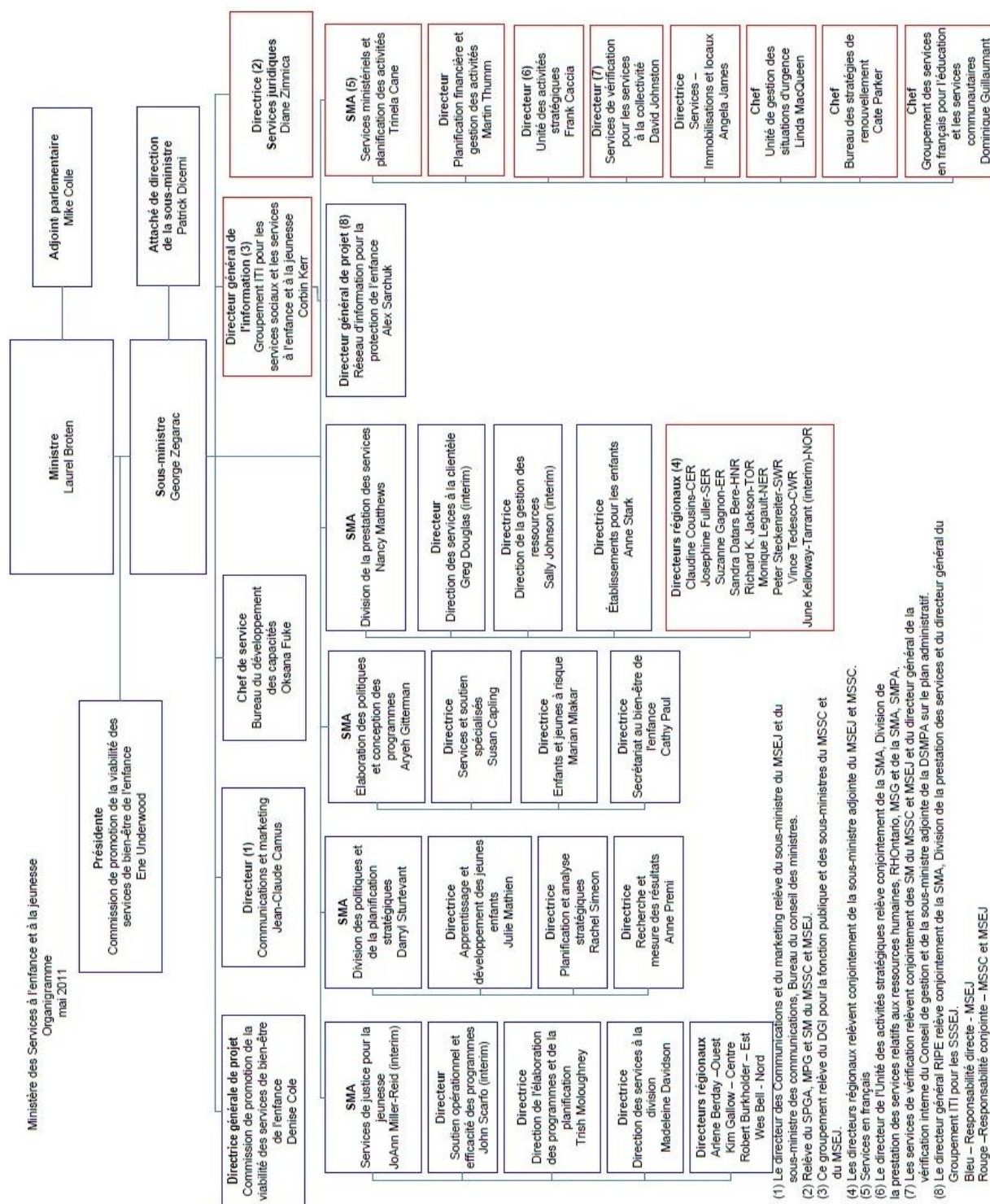
Budget des dépenses 2011-2012

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) procure aux familles à faible revenu un soutien financier pour subvenir aux besoins de leurs enfants. La POE renforce l'économie de la province en facilitant la transition des parents de l'aide sociale au marché du travail. En juillet 2007, les familles admissibles ont reçu un montant ponctuel d'au plus 250 \$ par enfant à charge de moins de 18 ans, et des paiements mensuels sont versés depuis juillet 2008. En juillet 2009, le montant annuel maximal versé au titre de la POE est passé à 1 100 \$ par enfant, soit presque 92 \$ par mois, et ce, deux ans plus tôt que prévu.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012



Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la province reçoit un financement du gouvernement fédéral en vertu des ententes de partage des coûts suivantes :

- Entente sur le bien-être des Indiens
- Protocole d'entente et entente supplémentaire sur les contributions fédérales aux services et aux programmes de justice pour les jeunes

Pour l'exercice 2011-2012, le financement fédéral estimatif s'établit comme suit :

	Comptabilité de caisse	Comptabilité d'exercice
<i>Entente sur le bien-être des Indiens</i>		
Enfants et jeunes à risque	<u>103 502 000 \$</u>	<u>105 114 000 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>103 502 000 \$</u>	<u>105 114 000 \$</u>
 <i>Entente relative aux services de justice pour la jeunesse</i>		
Services de justice pour la jeunesse	<u>64 934 000 \$</u>	<u>64 934 000 \$</u>
<i>Total partiel</i>	<u>64 934 000 \$</u>	<u>64 934 000 \$</u>
Total	<u>168 436 000 \$</u>	<u>170 048 000 \$</u>

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Lois appliquées par le ministère

- **Loi sur les services à l'enfance et à la famille**, L.R.O. de 1990, chap. C.11
(sauf les articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que la section 176.1)
- **Loi de 2008 sur le devoir de signaler les cas de pornographie juvénile**, L.O. de 2008, chap. 21
(N.B. Cette loi n'a pas été promulguée.)
- **Loi sur les garderies**, L.R.O. de 1990, chap. D.2
(N.B. L'application de cette loi incombe au MSEJ et à EDU)
- **Loi sur la protection et la promotion de la santé**, L.R.O. de 1990, chap. H.7
(article 7, en ce qui a trait au programme « Bébé en santé, enfants en santé » selon la description figurant dans les lignes directrices publiées aux termes de l'article 7)
- **Loi de 1998 sur l'adoption internationale**, L.O. de 1998, chap. 29
- **Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires**, L.R.O. de 1990, chap. M.20
(en ce qui a trait aux activités et programmes qui concernent les services à l'enfance et à la jeunesse, sauf les articles 11.1 et 12 en ce qui a trait aux programmes et services de soins de longue durée)
- **Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes**, L.O. 2007, chap. 9
- **Loi de 2002 sur la délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle**, L.O. de 2002, chap. 5
(N.B. Cette loi n'a pas été promulguée. Le ministère est responsable des parties I et II et de l'article 31, dans la mesure où cet article s'applique aux activités et programmes visés aux parties I et II).
- **Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté**, L.O. 2009, chap. 10

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Budget des dépenses 2011-2012

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues en 2011-2012

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	4 010,6
Infrastructure	15,6
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(94,7)
Total, y compris le redressement de consolidation	3 931,5

Tableau 2 : Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Crédits et programmes	Prévisions 2011-2012	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011		Prévisions 2010-2011*	Chiffres réels provisoires 2010-2011*	Chiffres réels 2009-2010*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	13 910 500	704 500	5,3 %	13 206 000	11 916 309	11 229 383
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 996 651 400	107 056 800	2,8 %	3 889 594 600	3 907 190 796	3 657 866 053
Infrastructure	15 478 200	1 011 200	7,0 %	14 467 000	14 397 317	14 532 513
Total, y compris mandats spéciaux	4 026 040 100	108 772 500	2,8 %	3 917 267 600	3 933 504 423	3 683 627 949
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter	4 026 040 100	108 772 500	2,8 %	3 917 267 600	3 933 504 423	3 683 627 949
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	157 414	(94 900)	(37,6 %)	252 314	127 577	110 552
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations	4 026 197 514	108 677 600	2,8 %	3 917 519 914	3 933 632 000	3 683 738 501
Redressement de consolidation	(94 728 200)	(2 628 200)	2,9 %	(92 100 000)	(96 932 671)	(95 101 510)
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris le redressement de consolidation	3 931 469 314	106 049 400	2,8 %	3 825 419 914	3 836 699 329	3 588 636 991

Actifs (fonctionnement et immobilisations)

Crédits et programmes	Prévisions 2011-2012	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011		Prévisions 2010-2011	Chiffres réels provisoires 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 326 000	(2 043 000)	(46,8 %)	4 369 000	209 683	368 107
Total du ministère - Actifs	2 326 000	(2 043 000)	(46,8 %)	4 369 000	209 683	368 107
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter - Actifs	2 326 000	(2 043 000)	(46,8 %)	4 369 000	209 683	368 107

* Montants redressés pour tenir compte des transferts de fonds au ministère de l'Éducation et au ministère du Procureur général.

Rapport annuel de 2010-2011



Annexe I : Rapport annuel de 2010-2011

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Rapport annuel de 2010-2011

Réalisations du ministère en 2010-2011

Santé et développement des enfants (anciennement Apprentissage et développement des jeunes enfants)

Services de soutien communautaire au développement de la petite enfance

En 2010-2011, le ministère a continué de soutenir le développement sain de la petite enfance par l'intermédiaire des initiatives suivantes :

- le programme « Bébés en santé, enfants en santé », qui offre un service de dépistage aux femmes enceintes ainsi qu'à tous les nouveau-nés et à leur mère, fournit des renseignements sur le développement de l'enfant et le rôle de parent aux parents avec un nouveau-né et procure du soutien supplémentaire aux familles qui en ont besoin;
- le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, qui identifie les bébés ayant une perte auditive permanente et procure, pendant toute la période préscolaire, des services d'acquisition d'aptitudes à la communication aux enfants sourds ou malentendants, ainsi que du soutien à leur famille;
- le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, qui aide à identifier, à traiter et à soutenir les enfants ayant une déficience sur le plan de la communication;
- les programmes d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision;
- le Programme de développement du nourrisson, qui offre des services d'intervention précoce, de planification de transition et de visite à domicile aux enfants de moins de cinq ans ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

Le bilan de santé amélioré à 18 mois est entré en vigueur en mai 2010. Dans le cadre de cet examen, le principal fournisseur de soins de santé de l'enfant, à l'aide d'outils standardisés et en discutant avec les parents, procède à une évaluation du développement de l'enfant. Il discute également du développement de l'enfant avec les parents et informe ceux-ci sur les programmes communautaires qui contribueront à préparer leur enfant à entrer à l'école.

Le ministère s'est employé à mettre sur pied des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille dans différentes collectivités de la province, suivant ainsi l'une des principales recommandations de M. Charles Pascal, conseiller du gouvernement en matière d'apprentissage des jeunes enfants. Ces centres permettront aux parents d'obtenir facilement des services en développement de la petite enfance, qui englobent : renseignements et soutien aux parents; programmes en matière de langage, de vision et de littératie; garde d'enfants, dépistage et intervention précoces; programmes d'apprentissage par le jeu. Au début de 2011, M. Pascal, la ministre Broten et des députés provinciaux ont tenu, dans la province, des rencontres sur l'engagement communautaire pour connaître l'avis des familles bénéficiant des services à l'enfance. Le ministère a également invité les Ontariennes et Ontariens à exprimer leurs idées sur les moyens d'améliorer les services à l'enfance offerts en ligne.

Le ministère a continué de soutenir 107 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et certains bureaux affiliés. Ces centres dispensent sans rendez-vous des programmes et des services officiels et non officiels en matière, entre autres, de compétences parentales et de nutrition. Le ministère a également continué de financer le Programme de bonne nutrition des élèves, qui offre des déjeuners, des repas et des collations aux

Rapport annuel de 2010-2011

enfants et aux jeunes – en particulier ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés – pour favoriser leur concentration en classe. En 2010, ce programme a fourni des aliments sains à environ 600 000 enfants ontariens.

Les services de garde

En 2010-2011, la responsabilité des services de garde est passée du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation. Le transfert de la responsabilité des politiques et des programmes a eu lieu au printemps, suivi, à l'automne, de celui du financement et de la gestion des contrats. Réunir la garde d'enfants et l'éducation sous la responsabilité d'un seul ministère permettra d'harmoniser le système et, ainsi, de faciliter la transition pour les jeunes enfants et leur famille.

Le ministère continue toutefois de s'occuper de délivrer, après inspection, des permis aux organismes offrant des programmes de garde d'enfants. En 2010-2011, quelque 4 800 garderies et 135 organismes de garde d'enfants en résidence privée offraient des services en Ontario.

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance de l'Ontario aident les enfants et les jeunes qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement sécuritaire, stable et chaleureux. Cinquante-trois sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont six sociétés autochtones, œuvrent à la protection des enfants et placent ceux-ci en vue de leur adoption. Grâce au travail accompli par le gouvernement au cours des dernières années, en 2010-2011, moins d'enfants ont été pris en charge et plus d'enfants ont pu s'épanouir dans un foyer permanent.

De concert avec les SAE et le gouvernement, la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a continué de chercher des solutions pour s'assurer que le système de protection de l'enfance demeure viable et répond de façon optimale aux besoins des enfants pris en charge. Ayant décelé des SAE dont les services pourraient être améliorés au chapitre de l'accessibilité et de l'abordabilité, la Commission a établi un plan de reconfiguration pour ces sociétés. Elle s'attend à ce que les SAE concernées lui exposent leurs projets de fusion au début de 2011.

En 2010-2011, le ministère a démarré l'élaboration du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE), qui s'inscrit dans le plan du gouvernement pour la modernisation du système de protection de l'enfance, dont l'objectif est de s'assurer que les enfants vulnérables et leur famille continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin. Une fois en place, le RIPE permettra de centraliser les renseignements offerts aux sociétés d'aide à l'enfance. Il aidera ces dernières à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements et à prendre des décisions pour les enfants auxquels elles offrent des services.

Au début de l'exercice, le financement accordé aux sociétés d'aide à l'enfance dépassait de 25,1 millions de dollars celui de 2009-2010. Les six SAE autochtones ont obtenu 8,5 millions de dollars pour combler leurs besoins uniques, et une somme de 16,6 millions de dollars a été allouée aux autres SAE pour les aider à renouveler le système de bien-être de l'enfance. En mars 2011, le ministère a fourni un financement ponctuel de 38 millions de dollars aux SAE pour couvrir les déficits d'exercice, la fluctuation du volume de services offerts, la révision prévue

Rapport annuel de 2010-2011

à l'article 14 et les activités de fusion. Le ministère a également alloué 7,3 millions de dollars en subventions conditionnelles à 15 SAE, qui s'emploient à planifier une fusion pour éponger des dettes sans précédent.

John Beaucage, ancien chef du Grand conseil de la Nation anishinabek, a été nommé conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il a orienté les discussions qui ont eu lieu entre certains chefs autochtones et des fournisseurs de services de première ligne sur le bien-être des enfants. M. Beaucage a également conseillé la ministre en matière de politiques sur le bien-être des enfants autochtones.

Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption

Le gouvernement a poursuivi son examen des recommandations du Comité d'experts en matière d'infertilité et d'adoption pour rendre le traitement de l'infertilité et l'adoption plus accessibles et abordables. En 2010-2011, la ministre Broten a rencontré des SAE, des travailleuses et des travailleurs en adoption, des parents adoptifs et des enfants pris en charge pour obtenir leur opinion sur les recommandations du Comité.

Le ministère a augmenté de 8 % le financement des services d'adoption des SAE en vue d'accroître le nombre de foyers permanents offerts aux pupilles de la Couronne. En 2010-2011, environ 1 000 adoptions ont eu lieu dans la province.

Pauvreté infantile

La toute première Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, sous le thème « Rompre le cycle », a été proposée en décembre 2008. Elle vise à réduire de 25 % la pauvreté infantile en cinq ans.

En décembre 2010, le gouvernement a publié le deuxième rapport annuel sur sa stratégie. Le document traite en détail des progrès réalisés au cours des deux dernières années pour stimuler la reprise économique de l'Ontario et venir en aide aux enfants et aux familles les plus durement touchés par la récession mondiale. Voici certains faits saillants :

- la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants dans près de 600 écoles de la province, qui rejoint environ 35 000 élèves et préserve approximativement 8 500 places dans des garderies titulaires d'un permis et 1 000 emplois en garde d'enfants;
- la Prestation ontarienne pour enfants, qui fournit annuellement 1 100 \$ par enfant aux familles de plus d'un million d'enfants;
- un allègement de l'impôt pour 93 % des Ontariennes et Ontariens et l'élimination de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 90 000 contribuables à faible revenu;
- la réforme du régime fiscal de l'Ontario, qui prévoit une économie d'impôts et des crédits touchant la TVH, l'impôt foncier et les coûts en énergie;
- l'augmentation du taux horaire du salaire minimum à 10,25 \$;
- le dévoilement d'une stratégie à long terme de logement et l'annonce d'un examen du système d'aide sociale, dont l'objectif consiste à améliorer la situation des Ontariennes et Ontariens;

Rapport annuel de 2010-2011

- des mesures prises pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, qui permettent à des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens de réorienter leur carrière et de poursuivre des études postsecondaires;
- la présentation du plan Ontario ouvert sur le monde, qui vise à renforcer l'économie de la province et à créer des emplois.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) – qui constitue la pièce maîtresse de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté – est une prestation financière non imposable qui aide les familles à faible revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants. Pour être admissible à la prestation, il faut produire une déclaration annuelle de revenus et inscrire son enfant à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 2010-2011, la POE a profité à plus d'un million d'enfants et à leurs parents.

De plus, au moyen de sa Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, le ministère a versé une aide financière aux enfants et aux jeunes pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance. Ce financement a contribué à ce que tous ces enfants et ces jeunes puissent bénéficier de programmes de tutorat, d'acquisition de compétences et d'activités récréatives. Par ailleurs, les enfants plus âgés ont participé à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde.

Cadre stratégique pour la jeunesse

Dans le rapport intitulé Examen des causes de la violence chez les jeunes, publié en 2008, on recommandait au gouvernement d'élaborer un plan pour améliorer les services à la jeunesse dans tous les ordres de gouvernement et tous les secteurs.

En 2010-2011, le ministère a commencé à faire appel aux jeunes et aux associations jeunesse pour l'élaboration du Cadre stratégique pour la jeunesse. Pour ce faire, il a mis sur pied le Comité jeunesse, composé de 25 jeunes Ontariennes et Ontariens ayant des expériences et des antécédents différents en vue de recueillir leurs idées et leurs réflexions. Le Cadre aidera les familles, les collectivités, les fournisseurs de services et les décideurs à comprendre ce dont les jeunes ont besoin pour réussir.

Santé mentale des enfants et des jeunes

En 2010-2011, le ministère a continué de travailler à la mise en place d'un réseau de santé mentale qui offre aux enfants et aux jeunes les ressources et les services appropriés au moment où ils en ont besoin, et ce, le plus près possible de leur domicile. Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont dispensés par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultations externes en milieu hospitalier et deux établissements de santé mentale exploités directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans 7 centres de garde/détention en milieu fermé pour les jeunes en conflit avec la loi.

Rapport annuel de 2010-2011

Les enfants et les jeunes autochtones vivant dans les collectivités urbaines ou hors réserve en Ontario ont continué à bénéficier de programmes qui les aident à accroître leur confiance en eux et à faire des choix sains, dont le programme Akwe:go, destiné aux enfants autochtones de 7 à 12 ans vivant en milieu urbain, ainsi que le programme Wasa-Nabin, destiné aux jeunes autochtones de 13 à 18 ans vivant en milieu urbain.

Le programme de prévention du suicide chez les jeunes de Nishnawbe-Aski Nation (Nishnawbe-Aski Nation [NAN] Youth Resiliency Program) a continué d'offrir des activités communautaires en santé mentale et en renforcement des capacités culturellement adaptées aux enfants et aux jeunes de 9 à 16 ans de 10 Premières nations représentées par NAN. Le programme se divise en deux : Girl Power, destiné aux filles, et Wolf Spirit, destiné aux garçons.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents a continué d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances. En 2010, le ministère a conclu avec le Centre un contrat qui prévoit que le ministère aidera le personnel de première ligne des centres de santé mentale pour les enfants et les jeunes à offrir des services efficaces et de haute qualité qui s'appuient sur des données probantes.

Le Programme ontarien de télépsychiatrie pour les enfants et les jeunes a continué d'offrir des consultations cliniques (évaluations psychiatriques et recommandations de traitement) par vidéoconférence à une multitude de centres de santé mentale pour les enfants et les jeunes, de même qu'à leur clientèle vivant dans une collectivité rurale, éloignée, où les services offerts par la province sont insuffisants.

L'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes a continué de faire participer quatre communautés à l'étude de l'approche utilisée par les écoles, les établissements de santé et les centres communautaires en santé mentale travaillent ensemble pour cerner rapidement les besoins des enfants et leur donner une aide appropriée au bon moment. Le ministère a fourni à ces communautés des outils de dépistage et d'évaluation et les a formées en vue de favoriser une prise de décision rapide lorsque des problèmes de santé mentale sont décelés.

L'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves, un projet élaboré de concert avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a continué de promouvoir l'établissement de partenariats entre les conseils scolaires, le secteur de la santé et les centres de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin d'améliorer les résultats des enfants à risque.

La Réserve pour circonstances extraordinaires aux fins des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes continué d'offrir du financement limité dans le temps à des organismes financés par le ministère œuvrant dans des communautés où s'est produit un événement inhabituel qui a gravement nui à la santé mentale des enfants et des jeunes. En 2010-11, la Réserve a financé des initiatives pour aider les enfants et les jeunes vivant dans des familles de militaires, des communautés où le taux de suicide est élevé et des communautés autochtones où les besoins en santé mentale sont criants.

Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'autres ministères pour élaborer et mettre en œuvre la Stratégie décennale de santé mentale et de lutte

Rapport annuel de 2010-2011

contre les dépendances, une stratégie exhaustive qui mènera à une amélioration des services offerts à la population de la province.

Services de justice pour la jeunesse

Les services de justice pour la jeunesse ont pour objectifs de réduire le taux de récidive, de contribuer à la sécurité communautaire et de prévenir la criminalité chez les jeunes. Pour ce faire, ils offrent des programmes de réhabilitation, font en sorte que les jeunes répondent de leurs actes et créent des possibilités pour les jeunes à risque. En aidant les jeunes à faire de meilleurs choix et en diminuant les risques de récidive, le gouvernement de l'Ontario rend les communautés plus sécuritaires et favorise la réussite chez les jeunes.

Le renouvellement des services de justice pour la jeunesse effectué par le ministère a permis de réduire le recours au placement sous garde et d'augmenter le recours à des partenariats et à des programmes communautaires fondés sur les résultats, y compris des programmes adressés aux jeunes autochtones et aux jeunes ayant des besoins spécialisés ou des problèmes de santé mentale. Habituellement, moins de 6 % des jeunes inculpés sont placés sous garde ou en établissement de détention. En effet, la plupart des jeunes en conflit avec la loi reçoivent des services ou sont supervisés par l'intermédiaire d'une multitude de programmes communautaires, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réhabilitation, de probation, de solutions de rechange à la garde ou de ressources en santé mentale.

On offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes de réhabilitation visant à les aider à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la collectivité. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, la préparation à la vie et la gestion de la colère et comprennent des services de consultation en toxicomanie. Les jeunes ont aussi la possibilité de nouer des relations positives. En effet, les membres du personnel exercent une forme de supervision appelée « garde relationnelle » : ils font respecter les règles et les procédures, mais agissent aussi à titre de coach ou de mentor en faisant participer les jeunes à la prise de décisions. Le ministère a l'intention de poursuivre son examen des programmes et des services afin d'assurer leur efficacité en matière de réhabilitation des jeunes et de diminution du taux de récidive.

Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario

En 2010-2011, la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario, qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, a aidé des jeunes aux prises avec des difficultés importantes à atteindre leur plein potentiel et à réussir.

Grâce à la Stratégie :

- 369 jeunes ont travaillé pour 30 services de police dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
- plus de 4 800 jeunes issus de 19 collectivités de l'Ontario ont occupé un emploi d'été dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes;
- 62 intervenants auprès des jeunes ont offert des services de mentorat et d'aiguillage à des jeunes partout dans la province;
- plus de 2 000 jeunes ont obtenu de l'aide en acquisition de compétences visant à appuyer leur réussite scolaire;

Rapport annuel de 2010-2011

- dans le cadre du Programme de prévention et de déjudiciarisation en milieu scolaire, 18 programmes ont été mis en œuvre dans 22 conseils scolaires de la province pour venir en aide à des élèves qui risquaient d'être mêlés à des activités violentes ou criminelles ou qui l'étaient déjà. En 2009-2010, 3 006 jeunes en ont profité.

EspaceJeunesse.ca a continué d'informer les jeunes sur ces programmes et d'autres ressources offertes.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes sont dirigés vers des soins en établissement par une ordonnance d'un tribunal ou par suite d'une infraction. D'autres enfants peuvent avoir besoin de soins en établissement en raison de problèmes physiques et intellectuels, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles psychiatriques ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Les soins en établissement sont dispensés par l'intermédiaire de foyers de groupe ou de familles d'accueil. En 2010-2011, le ministère a continué de financer plus de 4 900 places dans 545 foyers de groupe, 12 000 places dans plus de 8 200 familles d'accueil et environ 1 200 places pour des jeunes en conflit avec la loi.

En matière de services en établissement, le gouvernement a continué de favoriser une optique misant sur la sécurité et offrant aux enfants confiés aux établissements la chance de réaliser leur potentiel. Ainsi, les établissements ont resserré leurs critères de sélection des personnes qui seront appelées à travailler auprès d'enfants vulnérables, ont renforcé leurs normes d'alimentation et offrent maintenant des programmes et des environnements adaptés sur le plan culturel. De plus, de nouvelles exigences sont mises en œuvre pour favoriser une administration sécuritaire des médicaments psychotropes.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

En 2010-2011, le ministère a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les ressources et les services offerts aux enfants et aux jeunes autochtones de l'Ontario vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci.

John Beaucage, ancien chef du Grand conseil de la Nation anishinabek, a été nommé conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il a orienté les discussions qui ont eu lieu entre certains chefs autochtones et des fournisseurs de services de première ligne sur le bien-être des enfants. M. Beaucage a également conseillé la ministre en matière de politiques sur le bien-être des enfants autochtones.

En plus d'augmenter le financement annuel des six sociétés d'aide à l'enfance autochtones, le ministère a continué de satisfaire aux besoins particuliers des jeunes autochtones de l'Ontario. Pour ce faire, il a financé le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les programmes Akwe :go et Wasa-Nabin, qui s'adressent aux jeunes autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi.

Rapport annuel de 2010-2011

Le ministère collabore avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que sociétés d'aide à l'enfance autochtones. Pour ce faire, en 2010-2011, le ministère a consacré 3 millions de dollars en financement à ces fournisseurs de services pour favoriser le développement de leurs capacités.

Services spécialisés

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Les centres de traitements pour enfants fournissent des services de réadaptation aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Ils dispensent un éventail de services fondamentaux de réadaptation, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie. Une variété d'autres services et cliniques peuvent exister, selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité. Il peut s'agir de services liés aux troubles du spectre autistique, de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de programmes de relèvement ou de développement.

Parmi les 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario, 20 sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. L'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview, comme il fournit des services aux hospitalisés, est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Selon la Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (OACRS), ces établissements viennent en aide à environ 60 000 enfants chaque année.

En avril 2010, le ministère a annoncé une aide financière annuelle additionnelle de 9 millions de dollars aux 20 centres de traitement pour enfants afin qu'ils puissent offrir des services à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes inscrits sur des listes d'attente. Selon une estimation de l'OACRS, ce financement permettrait à lui seul, chaque année, de venir en aide à 3 600 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers. Le ministère a par ailleurs offert un financement ponctuel de 2,5 millions de dollars à 12 centres de traitement pour enfants afin de les aider à améliorer leur système de renseignements cliniques.

Le ministère a continué de financer les services de relèvement pour les familles qui ont des enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques, ou encore qui ont des besoins particuliers multiples. Les services sont dispensés à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA)

En décembre 2010, le ministère a annoncé qu'il gonflerait de 25 millions de dollars le financement annuel en matière d'autisme pour élargir la gamme de ressources offertes aux enfants et aux jeunes atteints de TSA et à leur famille. On prévoit qu'environ 8 000 enfants bénéficieront chaque année des nouveaux services d'analyse comportementale appliquée (ACA), qui seront offerts à la fin du printemps 2011. Les services d'ACA permettront aux enfants et aux jeunes atteints de TSA de gagner de l'autonomie, d'améliorer leur capacité à communiquer et à mener leurs activités quotidiennes, de renforcer leurs aptitudes sociales et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

Rapport annuel de 2010-2011

Le ministère a annoncé un élargissement des ressources actuellement offertes aux parents qui ont des enfants atteints de TSA, de même que la mise sur pied, d'ici l'automne 2011, du Comité d'experts cliniciens en matière de TSA. Ce comité, en plus de conseiller le gouvernement sur les interventions jugées efficaces, les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales, favorisera la transparence dans la prise de décisions cliniques et permettra de s'assurer que les enfants atteints de TSA obtiennent une aide adaptée au moment opportun.

Le ministère a également annoncé la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant pour le Programme d'intervention en autisme. Ainsi, si des parents sont insatisfaits d'une décision touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'intervention comportementale intensive ou l'annulation de ces services, ils pourront formuler une demande d'examen indépendant.

Dans la province, environ 1 100 enfants autistes ont eu la chance de participer à des camps d'été, et plus de 600 enfants et jeunes ont pu prendre part à des camps ayant lieu durant le congé du mois de mars 2011. Il s'agit pour eux d'occasions de se faire de nouveaux amis et de participer à des activités divertissantes comme la natation, l'art, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique. En novembre, le ministère a annoncé qu'il financerait de façon permanente les camps ayant lieu durant le congé du mois de mars.

Le Programme de certificat post-diplôme en Autisme et sciences du comportement – élaboré par le ministère, de concert avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités – a permis de renforcer le bassin de thérapeutes qualifiés pour travailler auprès des enfants et des jeunes atteints de TSA.

Le ministère a continué de financer les services de relèves offerts aux familles qui s'occupent d'un enfant atteint d'autisme. Il a également poursuivi sa collaboration avec le ministère de l'Éducation en vue de mettre en œuvre le programme Connexions pour les élèves, qui prévoit la mise sur pied d'équipes de transition dans les 72 conseils scolaires de la province en vue d'aider les enfants qui sortent du Programme d'intervention en autisme à entrer ou à retourner dans le système d'écoles publiques.

Investissement en immobilisations dans les établissements de services sociaux

L'investissement dans les infrastructures est un volet fondamental du plan échafaudé par la province pour relancer la croissance, sauver et créer des emplois à court terme et bâtir un avenir solide.

En 2010-2011, le ministère a investi 10,1 millions de dollars dans environ 260 projets en vue d'améliorer les services offerts aux enfants, aux jeunes et à leur famille par les organismes de services sociaux. Ces projets comprenaient des travaux d'agrandissement et de rénovation visant à améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'efficacité énergétique des établissements offrant des services au nom du ministère.

Rapport annuel de 2010-2011

	Dépenses ministérielles provisoires (M\$) 2010-2011
Fonctionnement	3 919
Immobilisations	15
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(97)
Effectifs (en date du 31 mars 2011)	2 602 équivalents temps plein